



## **Consultation sur les projets de programmes de français et de langues et cultures de l'Antiquité (option et spécialité).**

**Note de Sauver les lettres destinée au CSP à l'issue de la réunion du jeudi 4 octobre 2018.**

### **1) Sur les programmes de français.**

Sauver les lettres apprécie les orientations choisies par le groupe de travail de français. La première préoccupation avancée par les experts, celle de l'expression et de l'usage de la langue, nous paraît primordiale. Elle correspond aux suggestions faites par notre association à ce sujet. L'introduction d'une question de grammaire dans l'oral sur texte des EAF est tout à fait salubre, et sanctionnera à juste titre les efforts fournis par les élèves dans leur maîtrise de la langue.

Les programmes d'auteurs et d'œuvres, associant genres et périodes chronologiques, nous paraissent à la fois plus simples pour les élèves, et propres à leur faire saisir l'histoire littéraire. Nous saluons l'ouverture aux œuvres contemporaines proposée dans chaque parcours générique, en Seconde comme en Première.

Enfin, l'accent mis sur la lecture d'œuvres nombreuses nous paraît positif.

Mais nous soulignons que ce programme de langue et d'œuvres nécessiterait, comme ceux qui l'ont précédé et compte tenu des lacunes antérieures des élèves, un horaire plus important, et réitérons notre demande d'un horaire de 5 heures hebdomadaires au moins en Seconde et Première, pour permettre aux élèves apprentissages et pratiques suffisants.

### **2) Sur les épreuves anticipées.**

Les propositions du groupe d'experts rencontrent notre approbation globale, en particulier pour l'épreuve écrite. La suppression du sujet « d'invention », qui, sans méthode d'apprentissage et sans référence avec les programmes, piégeait inutilement les élèves, est une avancée majeure. Il en est de même pour la suppression du corpus dans les séries générales, et de la question sur corpus, qui constituait une épreuve parasite et chronophage le jour de l'examen. Enfin, la suppression de la question sur texte, à l'oral, libère les élèves et leurs professeurs.

Ces simplifications bienvenues mettent enfin un terme aux boursouflures inutiles qui grevaient l'année de Première. Elles allègent la préparation de l'examen, et redonnent aux élèves et aux professeurs le temps indispensable à l'appropriation de l'analyse littéraire et à l'apprentissage d'une réflexion argumentée, mises en œuvre dans le commentaire et la dissertation. On peut penser qu'une formation solide et approfondie à ces deux exercices fondamentaux sera plus gratifiante pour les uns et les autres, et propre à mieux préparer aux études supérieures.

Nous approuvons également le second sujet proposé pour les séries technologiques en sus du commentaire. L'exercice de contraction de texte donnera aux élèves de ces séries un support pour la maîtrise de la langue, et l'essai prévu continuera à les former à l'argumentation et à l'exposé d'un jugement.

En revanche, la tendance à la complication semble revenir en force dans l'épreuve orale. Si l'étude linéaire du texte assure de la compréhension littérale de l'extrait et simplifie la première partie de l'épreuve, l'introduction d'un dossier personnel du candidat, avec carnet de lectures, approfondissement documentaire et

écrits d'appropriation, dans la seconde partie, semble une procédure très lourde. Nous nous demandons comment les examinateurs, souvent déjà pris par les corrections de l'écrit dans la plupart des académies, pourront avoir le temps et la capacité matérielle de prendre connaissance de 60 à 80 dossiers avant le début de l'oral. Ajoutons que la communication de ces dossiers, issus d'établissements souvent éloignés de ceux des examinateurs, ne peut que susciter des difficultés. Enfin, rien ne garantit à l'examineur que le dossier qu'il aura sous les yeux aura été effectivement et personnellement constitué par le candidat, ni que ses « écrits d'appropriation » seront de sa plume. En effet, ces modalités de la seconde partie de l'oral, pédagogiquement intéressantes en elle-même, nécessiteraient, pour faire l'objet d'une véritable préparation en classe, des horaires plus importants que les 4 heures par semaine prévues dans le tronc commun ; il est à craindre que les candidats aient à préparer en grande partie cette épreuve par eux-mêmes ou avec l'aide de tiers, ce qui ouvre la porte aux inégalités.

Bref, le ratio entre la lourdeur du dossier, dans sa constitution et dans sa lecture, et sa valeur certificative, est trop faible pour défendre son introduction à l'examen. En conséquence nous ne pensons pas que cette innovation doive être adoptée.

### **3) Sur les programmes de Langues et cultures de l'Antiquité (LCA), option facultative et enseignement de spécialité.**

Les principes retenus pour l'établissement du programme de l'option latin et grec nous paraissent réalistes, l'optique choisie de dégager des enjeux contemporains et interdisciplinaires assure une dynamique intéressante, enfin les programmes de langue et de textes sont suffisamment prescriptifs pour assurer aux élèves un cadre national.

Pour la spécialité, le groupe de travail a fait deux propositions de contenus, de son propre aveu contradictoires. Nous nous opposons au projet qui propose d'emprunter trois objets d'étude sur quatre au programme de l'option (le thème « Méditerranée », ainsi que deux autres thèmes, seraient communs à l'option et à la spécialité).

Cette hypothèse de travail nous semble imprudente : le manque de différenciation (seul le quatrième thème serait spécifique) fragilise d'entrée la spécialité. La tentation sera grande pour les chefs d'établissement en mal d'heures de fondre option et spécialité sur la plus grande partie de l'horaire.

Nous estimons qu'un projet de programmes doit présenter une solidité inexpugnable de mise en œuvre, et ne pas offrir de faille administrative implicite, ou pire encore explicite si les textes officiels réfèrent la spécialité aux contenus de l'option. L'expérience de la réforme du collège en 2015 nous prouve à quel point les langues anciennes souffrent du manque de définition institutionnelle : horaires indiqués mais paradoxalement inclus dans une « marge » variable, formulation officielle ambiguë qui permet aux chefs d'établissement de minorer ces horaires et de ne pas donner leur dû aux collégiens. Proposer une structure floue montre une certaine cécité.

La chance de ces nouveaux programmes est de pouvoir repartir sur de nouveaux rails, en utilisant l'expérience acquise. L'effacement des séries, dommageable par ailleurs, permet ici d'offrir la spécialité à tous les élèves (et non seulement à ceux de l'ancienne série L). Nous nous prononçons donc pour la première hypothèse du groupe de travail, celle qui assure à la spécialité un choix clair de thèmes spécifiques à cet enseignement, propres à susciter l'intérêt de tous les élèves.

### **En conclusion.**

Sauver les lettres salue le sérieux et l'ambition qui semblent avoir présidé aux travaux des experts pour l'enseignement des lettres en lycée. Mais nous exprimons des craintes quant à l'application de ces nouveaux programmes sur le terrain : l'exigence se transformera en élitisme si nous n'obtenons pas les structures et les moyens nécessaires à leur application, et les moyens de compensation des inégalités de niveau entre élèves.

Outre la question des horaires, actuellement insuffisants, nous remettons en cause la réforme structurelle du lycée et du baccalauréat. Les élèves en Première, en parallèle avec le français, passeront au moins trois autres épreuves, dans une véritable course d'obstacles qui sera nuisible à la sérénité de leurs études et à la continuité des apprentissages, et dispersera leurs efforts. Par ailleurs, les inégalités territoriales qui vont découler de la carte académique des spécialités, et qui visent pour notre part les langues anciennes, nous heurtent fortement. La confiance que nous font nos élèves est mise à mal dans ce nouveau système dépourvu de repères et de justice.

En outre, un tel programme ne peut avoir de sens que s'il s'inscrit dans la continuité de programmes de l'école et du collège - ce qui n'est pas le cas, puisque ceux-ci n'ont été modifiés qu'à la marge. Les élèves de lycée n'ont actuellement pas reçu une formation suffisamment solide en français pour assimiler ces nouveaux programmes, et les professeurs ont déjà le sentiment de se trouver chargés d'une gageure : réduire l'écart entre le niveau réel des élèves et l'horizon d'exigence à atteindre. La réforme des programmes du lycée intervient donc selon nous et dans la précipitation, et à rebours de la logique - trop tard après des années de dégradation de l'enseignement à l'école primaire et au collège, ou trop tôt dans la reconstruction de l'édifice scolaire.